



demande de infosn suite reconnaissance pro et employeur sans affiliation médecine du travail

Par **naoko**, le **15/11/2019** à **17:06**

Bonjour j' ai été reclasse vers la coiffure seulement j ai travaille chez un employeur qui n etait pas affilié a la médecine du travail du coup je lui ai demandé a deux semaines de l embauche un poste adapté avec certificat médical seulement il a pas daigné a ce que j ai une visite médicale auprès de la médecine du travail ! Il m a fait traîne traîne jusqu'à ce que jebem renseigné moi même d ou ma surprise j ai commence a avoir une tendiniopathie aiguë de la coiffe des rotateurs puis blocage cervico brachiale apprenant cela j' ai quitte mon emploi dans visite médicale en souffrance et j ai travaille tout ce temps en souffrance seulement le problème s est aggravé , j ai repris plusieurs CDD derrière car ayant deux enfants en études supérieures je me suis arrête de temps en temps mais sans grande possibilité non plus a ce jour la CPAM me reconnaît la maladie professionnelle pour tendiniopathie de la coiffe des rotateurs reconnue au tableau n 57 mais je n' ai rien d autre comme infos depuis le 25/11/2019 je n' ai jamais pu reprendre un poste de coiffure et je suis sans travail avec des certificats de soins tt les mois sans être ni indemnisée ni d IJ le seul arrêt que j' ai avec les carences j ai deux Avoir 35 eu a pleurer de rire .que dois je faire ? Quel sont mes recours ? Je ne peux reprendre mon travail en tant que coiffeuse ... Je me suis reclasser en 2016 et pur ne pas avoir été protégé dans mon travail je suis travailleur handicapé n' ai jamais rien cache a mon employeur .et j ai fourni certificat pour poste adapté donc rien .j ai eu l ast 35 des longchamps l employeur 'n est tjrs pas affilié a la médecine du travail 18 mois plus tard ? Puis je porter plainte contre mon employeur pour ne pas avoir respecter et manquement a ses de cours .k étais déjà invalide de catégorie 2 puis une maladie pro me voilà avec une 3 ème reconnaissance ai je droit a un dédommagement a une incapacité temporaire car suis encore a ce jour avec un blocage cervico brachiale je suis despere car je pensais travailler sans soucis et juste a cause de un mauvais employeur j ai du finir de quitter mon logement hebergee actuellement dur qui peut me soneiller .je pense prendre un avocat pour me défendre mais ai je des droits ??